

**PROCES -VERBAL DE LA REUNION N°1 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
18 juin 2008**

Présents pour le Conseil d'administration : JP Delchef (Président), J. Ringlet (Vice Président), M. Collard (trésorier général) A. Geurten., A. Kaison, L. Lopez, J. Monsieur, J. Nivarlet, B. Scherpereel et M.Thiry

Présents pour le Comité de Direction : Y. Slangen (Secrétaire général) R. Obsomer (Directeur technique) et F. Geeroms (Directeur financier)

1. Gestion du Personnel

Les membres du conseil d'administration procèdent à l'examen de différentes questions inhérentes à la gestion du personnel. Elles portent essentiellement sur les conséquences des arrêtés d'application du décret du 8 décembre 2006 régissant le sport en Communauté française, sur la réorganisation des activités de la direction technique et sur les conséquences de l'informatisation des activités de l'AWBB.

Le conseil d'administration poursuivra ses réflexions lors de la prochaine réunion et finalisera le règlement de travail.

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 5 juin 2008

- Le Procès verbal du Conseil d'administration tel que publié sur le site en date du 13 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

3. Assemblée générale du 16 juin 2008

3.1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale :

- Le rapport de l'Assemblée générale est parcouru.
- Le Président invite chacun à relire de son côté le rapport et d'en faire les remarques pour la fin du Week-end.

2.2. Bilan de l'assemblée générale

- Le Président invite les membres du Conseil d'administration à s'exprimer par rapport à leurs premières impressions concernant le déroulement de l'assemblée générale.
- Le Conseil d'administration relève que la commission financière existe depuis un an et qu'il convient d'affiner les modalités de l'exercice ses missions statutaires.
- Ainsi, il émet le souhait qu'il faut revoir les modalités de présentation du bilan afin qu'à l'avenir la situation soit mieux comprise par l'Assemblée générale.
- Après ce premier tour de table, le Président invite à ce que les membres du Conseil d'administration se prononcent sur l'attitude à adopter face au vote concernant la décharge des administrateurs.
- Pour rappel 21 membres de l'assemblée générale ont voté la décharge.

- Les membres du conseil d'administration ne comprennent pas la différence d'appréciation de leur action (approbation à l'unanimité des différents rapports) et du volet financier de celle-ci (décharge relative) .

2. 3. Suivi des principales décisions

2.3.1. PC 87 : le conseil d'administration a été mandaté pour poursuivre la négociation.

2.3.2..la question relative à la mise à disposition du fichier des entraîneurs :

- Un tour de table s'engage sur la problématique.
- La solution envisagée sera de transmettre un courriel aux entraîneurs diplômés afin que de demander leur accord pour que leurs coordonnées (adresse, e-mail, numéro de GSM) soient reprises dans une banque de données qui sera publiée sur le site et mise à disposition des clubs.
- M Thiry examinera le principe avec S. Dufour (via une demande à tous les membres diplômés qui ont fait la demande d'une licence technique durant les deux dernières années afin de permettre à l'AWBB de communiquer leurs coordonnées sur le site).

2.4. Rédaction et délai de publication des modifications statutaires

- La commission législative a procédé à une dernière lecture des modifications statutaires de la saison écoulée.
- La version 2008 - 2009 des statuts feront l'objet d'une publication sur le site pour le 1^{er} juillet 2008.

2.5. TTA 2008-2009

- Les montants relatifs au PC 94 doivent être adaptés.
- Le Trésorier général s'assurera que tous les montants adaptés et ou corrigés soient publiés pour le 1^{er} juillet 2008.

3. Composition du bureau et répartition des départements de l'AWBB saison 2008- 2009

3.1. Répartition des différents départements

Avant de procéder à la répartition des départements, le président fait état de ses considérations générales sur les missions de l'AWBB pour la saison prochaine.

3.1.1. Le sport de haut niveau

- Le Président introduit le sujet sur la base de la réflexion autour du développement du Centre de formation et des différences au niveau de l'évolution du basket entre les filles et les garçons, il est proposé de scinder le volet haut niveau en deux. Ainsi il propose qu'un département haut niveau puisse être constitué pour les garçons et un autre pour les filles.
- Ainsi chacune des filières engloberait également le volet détection et sélections provinciales tant pour les garçons que pour les filles.
- Ainsi Jacques Ringlet et J Nivarlet se proposent de se répartir les tâches des deux nouveaux départements.

- Ces relais seront adaptés également au niveau de la gestion des équipes nationales de jeunes.
- Le Directeur technique propose également au Conseil d'administration de développer une philosophie par rapport au basket féminin.
- Il faut constater que trop de filles décrochent par rapport au fait qu'elles ne sont pas assez présentes au niveau des équipes nationales.

3.2.1. Le volet promotion

- Par ailleurs, le Président rappelle que suite aux interventions lors de la dernière assemblée générale, le conseil d'administration peut intégrer dans le cadre de ses missions les objectifs suivants :
 - La formation des dirigeants axée sur :
 - la rédaction d'un Vade mecum du secrétaire ;
 - l'organisation de colloques dans chacune des 5 provinces qui auront comme sujet le statut fiscal, et social des clubs ;
 - le soutien aux clubs en matière de conseil sur leur structure juridique.
 - L'action de promotion des nouveaux clubs

il faudra songer à intégrer dans les compétences du département promotion une politique pro-active pour développer la pratique du basket-ball dans les villes et communes où il n'y a pas de club. Ainsi sous le couvert d'un membre du département, il faudrait pouvoir aller à l'encontre des instances communales, pour la création de nouveaux clubs.

3.2.3. La communication des activités nationales

Compte tenu des compétences conjointes de l'AWBB et de la VBL : il faudra mettre sur pied un système de travail qui puisse faire comprendre aux clubs que lorsque le département coupe, championnat ou arbitrage de la FRBB s'adresse à eux que c'est sous le couvert de la structure nationale que le message est transmis.

3.2.4. Répartition des mandats :

- Le Président rappelle que chacun est libre de changer d'attribution, il répertorie les différents départements et invite les administrateurs à se manifester département par département pour l'attribution des responsabilités de chacun.
- Sur la base de cette approche et faisant l'unanimité de chacune des candidatures, la charge des départements est répartie comme suit :
 - Championnat : A. Kaison
 - Coupes : B Scherpereel
 - Arbitrage : J Monsieur
 - Haut niveau Détection sélections jeunes Garçons : J Nivarlet
 - Haut niveau Détection sélections jeunes filles : J Ringlet
 - Formation des entraîneurs : M. Thiry

- Médical : M Collard
- Relations Comités provinciaux , Handi - corpo : L Lopez
- Promotion + Cadres : A. Geurten
- Juridique : JP Delchef
- Championnat FRBB : A. Kaison
- Coupes FNRBB : B Scherpereel
- Arbitrage FRBB : J Monsieur

3.2. Modalités de composition des différents départements

- Après la répartition des mandats , le Président invite chaque administrateur et responsable de département d'effectuer la demande aux groupements parlementaires au sujet de la représentation provinciale au sein de chaque département.
- Les réponses et confirmations sont attendues pour la première réunion de septembre.

3.3. Composition du bureau

- La répartition des tâches étant effectuée, le Conseil d'administration se doit de se composer un bureau.
- MM Collard et Ringlet marquent leur intérêt à poursuivre leurs mandats :
 - J Ringlet : Vice Président
 - M Collard : Trésorier général
- Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la composition de son bureau qui est donc composé du président, du vice-président et du trésorier général.

3.4. Préparation de la saison 2008 - 2009 :

- Afin de garantir une bonne gestion et suivi de la gestion de l'AWBB le Président propose que des contacts bilatéraux puissent se tenir entre lui et chaque responsable de département.

4. Calendrier des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration

4.1. Jour des réunions du conseil d'administration

- Le projet de calendrier des réunions est présenté aux membres du conseil d'administration.

4.2. Première réunion de la saison journée

- La première réunion du Conseil d'administration est fixée au samedi 23 août.

4.3. Principe des réunions du conseil d'administration pour le sport de haut niveau

- La tenue des réunions du conseil d'administration pour le sport de haut niveau est confirmée de manière.

- L'option est de tenir une réunion par mois, consacrée exclusivement au sport de niveau et rassemblant les présidents des départements concernés (J. Nivarlet J. Ringlet M. Thiry) les membres du bureau et les membres du Comité de direction.
- Ces réunions seront toujours fixées entre les réunions du conseil, soit le mercredi de la première semaine de chaque mois.

4.4. Dates des réunions du conseil d'administration

- Les dates sont fixées suivant la règle des réunions du Conseil d'administration le troisième lundi du mois.
- Chaque samedi qui précède le Conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration se concerteront via skype.
- Dates des réunions :
 - Samedi 23 août (Werbomont)
 - Lundi 15 septembre (Bruxelles)
 - Lundi 20 octobre (Namur)
 - Lundi 17 novembre (Bruxelles)
 - Lundi 15 décembre (Namur)
 - Lundi 19 janvier (Bruxelles)
 - Lundi 16 février (Namur)
 - Lundi 16 mars (Bruxelles)
 - Lundi 20 avril (Namur)
 - Lundi 18 mai (Bruxelles)

4.5. Dates des assemblées générales :

Le conseil d'administration fixe les dates des assemblées générales comme suit :

- Samedi 29 novembre 2008.
- Samedi 28 mars 2009
- Samedi 13 juin 2009

5. Méthode de travail de travail

- Afin de rendre nos réunions du conseil d'administration encore plus performantes, le Président propose la méthode de travail suivante :

1. Calendrier des réunions

1.1. Une réunion plénière du conseil d'administration est programmée chaque mois

1.2. Le samedi matin qui précède la réunion du conseil, de 11h00 à 12h00, les membres du CDA participent à une conférence téléphonique destinée à alléger l'ordre du jour de la réunion plénière.

1.3. Une réunion avec un thème particulier sera programmée par trimestre

1.4 Des réunions de travail par thème peuvent être programmées par les responsables de département

- une copie de l'invitation et de l'ordre du jour sera adressée à chaque membre du conseil d'administration

- un rapport succinct écrit des travaux de la réunion sera adressé à chaque membre du C.A.
- les décisions à prendre seront prises par le conseil d'administration lors de la séance qui suit la réunion du groupe de travail.

1.5. Une réunion du conseil d'administration dite de haut niveau, regroupant au moins les présidents des départements détection et sélection de jeunes, des élites sportives, formation des entraîneurs et le bureau sera organisée tous les mois.

2. Documents

2.1. Principes

Chaque fois que c'est possible, les points mis à l'ordre du jour des réunions du C.A. feront l'objet de la rédaction d'un document qui reprendra les éléments suivants :

- exposé succinct de la question à traiter
- propositions du responsable du dossier

Ces documents seront annexés à l'ordre du jour et auront fait l'objet d'une lecture préalable par les membres du conseil d'administration. Ils ne sont présentés plus le responsable du dossier. Ce qui nous permettra de gagner du temps en séance.

De plus, il n'est pas interdit de prendre contact avec le responsable du dossier, avant la séance, pour poser question ou formuler des remarques.

La rédaction des documents peut se faire sur la base du canevas – type en annexe.

Priorité dans l'ordre du jour sera donnée aux points qui auront respecté cette méthode de travail.

2.2. Modalités d'envoi des documents

2.2.1. Les documents seront envoyés par leur auteur à tous les membres du CDA dès leur rédaction. De ce fait, il n'est pas interdit de prendre contact avec le responsable du dossier, pour poser question ou formuler des remarques.

2.2.2 Pour éviter les confusions, le titre du document reprendra les termes « **projet de document** ».

2.2.3. **Le texte du document définitif** est celui qui sera envoyé avec l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration.

2.2.4. **Les rapports des départements** seront envoyés à chaque membre du CDA par le secrétariat général dès leur réception.

2.2.5. Les documents présentés par le comité de direction seront envoyés aux membres du conseil d'administration au moins une semaine avant la date de la réunion.

3. Organisation des réunions du conseil d'administration

3.1. L'ordre du jour de chaque réunion du conseil d'administration reprend au moins les points suivants :

- approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- rapport du secrétaire – général
- rapport du trésorier – général
- rapport de la direction technique
- rapport des réunions du comité de direction
- rapports des différents départements
- rapports des rapports des différentes instances de l'AWBB
- les divers

3.2. En ce qui concerne les rapports des départements, la procédure est la suivante :

- examen du procès-verbal des réunions du département, le cas échéant
- présentation des points qui doivent être soumis à l'approbation du conseil d'administration
- divers

6. Suivi des décisions prises lors de la réunion précédente

6.1 Dossier Coibion/Marcinelle

- L Lopez a transmis ses considérations au Conseil d'administration.
- Il faut constater que Le club n'est pas en structure d'asbl.
- Le conseil d'administration décide poursuivre l'examen du dossier et de prendre contact avec les dirigeants du club.

6.2. Dossier Moyart – Averlant

- Compte tenu de l'hospitalisation de JR Moyart, une nouvelle audition sera prévue avant la réunion du 23 août à Bruxelles (~~cfr les échanges de courriers~~).
- MM A Geurten, JP Delchef et A Kaison rencontreront les personnes concernées suivant une date à déterminer de commun accord.

6 .3.Rapport d'activités 2007 – 2008 des procureurs régionaux :

- Le Président et les membres du conseil d'administration commentent le rapport des procureurs.

6.4. Rapport de la réunion du 16 juin 2008

Le Président informe le conseil d'administration de la teneur de la réunion avec les procureurs.

64.1. Examen général du rapport d'activités 07-08

- Aux questions posées, réponse fut donnée.
- En ce qui concerne, la différence du nombre de dossiers entre JC Van de PUT et A.Hancotte pour les dossiers de la province de Namur et de Bruxelles Brabant wallon, c'est la conséquence du fait que le principe de la connexité est appliqué (lorsque plusieurs rapports sont relatifs à la même rencontre, ils sont traités par un seul procureur quel que soit le numéro du dossier).

- Le montant des amendes sera soit globalisé (1 montant pour les 2 PR).
- Il est confirmé que l'examen de la recevabilité des réclamations est du ressort exclusif des procureurs régionaux
- Le système de gestion des dossiers de JC Van de Put sera généralisé.
- Quelques adaptations de forme du rapport ont été formalisées.

6.4.2. Examen des dossiers traités par les procureurs régionaux relatifs à la compétition régionale

A la question de savoir si une explication pouvait être donnée sur le fait qu'un procureur transmettait plus de dossiers au conseil régional de discipline que l'autre, aucune réponse structurelle n'est donnée.

Pour tenter de trouver des causes de différenciation éventuelles, il conviendrait que les 2 procureurs présentent leur rapport d'activités de la même manière et y ajoutent un critère de sélection reprenant la qualification des faits qui sont à l'origine de la procédure disciplinaire.

Un suivi en cours d'année est toutefois conseillé pour appréhender la question valablement.

Il est relevé que tous les dossiers traités en urgence le sont par JC Vandeput.

6.4.3. Examen des dossiers traités par les PR relatifs aux affaires de la province de Namur

A la question de savoir si une explication pouvait être donnée sur le fait qu'un procureur transmettait plus de dossiers au conseil provincial de discipline Namur que l'autre, aucune réponse structurelle n'est donnée.

Il convient toutefois de souligner qu'une dizaine de dossiers qui portait sur le non-paiement de la cotisation de joueurs affiliés à un seul et même club (application du principe de connexité)

6.4.4. Examen du rapport du conseil général judiciaire du 25 avril 2008

Les points soulevés lors de la réunion du conseil général judiciaire du 25 avril 2008 font l'objet d'un examen approfondi.

La problématique de l'entrée en vigueur des sanctions avec sursis pose problème.

Il est toutefois rappelé que le sursis de 2 ans est un sursis maximum.

6.4.5. divers

A la question d'un arbitre de savoir où en était le règlement de son dossier, les procureurs régionaux répondent qu'une procédure pénale est toujours en cours et qu'en

application de l'article 30 bis, il a été décidé d'attendre le résultat de la procédure pénale.

La jurisprudence sera actualisée pour le 1^{ER} septembre 2008

6.4.6. Conclusions

D'une manière générale, peu de faits graves ont été relevés pour la saison 2007-2008 : 19 dossiers (15 Hainaut, 2 Régionale, 2 Liège)

Le nouveau système de perception des amendes commence à porter ses fruits mais il convient d'attendre le terme de la saison 2008 – 2009 avant de tirer des conclusions.

Le contrôle de l'application de l'article PC 53 devrait entrer dans les compétences du département championnat et des comités provinciaux.

Il est entendu que les procureurs régionaux recevront l'information des recours en grâce, des sanctions en matière de dopage

7. Exercice des fonctions judiciaires par le conseil d'administration

7.1. Nomination des procureurs régionaux pour un mandat de 3 ans (01/07/08 - 30/06/11)

- Le Conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur la reconduction des mandats pour une durée de 3 ans des deux procureurs régionaux.

8. Summer Tour 2008

8.1. Différend avec l'ADEPS

- Suite à des raisons d'absences et de maladies, la commission pédagogique n'a pas encore statué sur la possibilité de permettre aux stagiaires de faire valoriser leurs stages pratiques par une participation à une étape du summer tour.
- Il s'agit principalement d'une prise de position unilatérale de la part du Conseiller technique et non d'une décision de la commission pédagogique.
- Pour tenter de résoudre la question, un entretien avec la direction générale de l'ADEPS a été sollicité.

8.2. Problèmes d'encadrement

- Le Secrétaire général évoque les problèmes d'encadrement rencontrés.
- Pour la première étape de Wégimont il n'y aura pas de problème.

9. Equipes du centre

9.1. Encadrement administratif

- J Ringlet évoque le problème de son affectation au Centre de formation
- Il demande le maintien de l'application du PC 1 par rapport à son affectation.
- Le conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur la demande.

9.2. Encadrement sportif

- C Populaire entraînera l'équipe filles
- Pour les garçons, un appel à candidature sera lancé via la newsletter et le site de l'AWBB.

9.3. Composition des équipes

- 10 joueuses pour l'équipe filles
- 14 joueurs pour l'équipe garçons

9.4. Programme de préparation

- J Ringlet présente le programme :
 - 3 stages :
 - 2 au Jambes (11 au 15 août et 18 au 22 août)
 - dernière semaine à Liège du 25 au 30 août.

10. Rapport des différents départements

10.1. Département Arbitres

10.1.1. Transfert budgétaire vers les provinces

- J. Monsieur estime qu'il reste un montant à transférer vers les Provinces.
- Il souhaite toutefois affiner les chiffres avant de les soumettre au conseil d'administration.

10.1.2. Nouvelles Règles FI BA

- Le CDA doit se positionner sur l'application des nouvelles règles.
- A l'unanimité, le conseil d'administration décide d'appliquer les règles suivantes à l'exception toutefois de la première relatives au tenue.

Art. 4.3 Tenues

La disposition que des T-shirts peuvent être portés par les joueurs sous leurs maillots de jeu n'est désormais plus valide.

Art. 25.2.3 Joueur tombant au sol

Un joueur tombant au sol et glisse tout en tenant le ballon ne commet pas de violation

Art. 28.1.3 Ballon passe en zone avant d'une équipe

Le ballon va en zones avant des équipes quand, pendant le dribble de la zone arrière aux zones avant, les deux pieds du dribbleur et le ballon sont en contact avec les zones avant.

Art. 30.1.2 Ballon retournant en zone arrière

Ce ne sera plus une violation si un joueur, qui saute de sa zone avant, établit un nouveau contrôle d'équipe tandis qu'il est encore en l'air et puis retombe dans la zone arrière de son équipe.

Art. 31 Goaltending et intervention illégale

Si un joueur passe le bras à travers le panier par en bas et touche le ballon c'est une intervention illégale (et non une simple violation) avec toutes les conséquences appropriées de règle.

Art. 36.1.4 Faute antisportive

Si un défenseur cause un contact avec un adversaire par derrière ou latéralement afin d'essayer d'arrêter une contre attaque rapide et qu'il n'y a plus d'adversaire entre le joueur attaquant et le panier de l'adversaire, le contact sera alors jugé comme étant antisportif.

Art. 38.3.1 Faute technique

Une faute technique peut être sifflée à un joueur pour l'oscillation excessive des coudes (sans contact)

- Contact sera toutefois pris avec la VBL avant d'officialiser l'entrée en vigueur de ces règles.
- Enfin, en ce qui concerne les modifications envisagées pour 2010 et relatives au tracé du terrain, la question sera portée au niveau du conseil d'administration de la FRBB.

10.2. Département Coupes

10.2.1. Coupes AWBB : tirage au sort

- Le tirage au sort se tiendra le mercredi 25 juin 2008 à jambes

10.3. Département médical

10.3.1. Demande de dérogation à la condition d'âge :

- Le Président expose un problème par rapport à une demande exceptionnelle concernant un enfant trisomique.
- Le dossier est à l'étude
- B. Scherpereel suivra le dossier.

10.4. Calendrier de la facturation

- Le Trésorier général communique le calendrier de la facturation pour la prochaine saison et le commente.
- Le calendrier sera publié sur le site de l'AWBB.

11. Nouvelles de la FRBB

- Le Président informe le conseil d'administration que l'Assemblée générale de la FRBB se déroulera le 25 juin 2008 à bruxelles.

12. Prochaines activités

12.1. Calendrier des prochaines semaines

- 25 juin : remise des diplômes aux élèves du centre de formation (invitation cordiale à tous les administrateurs).
- M Collard informe le conseil d'administration de la prochaine réunion du conseil d'administration de l'AI SF qui se tiendra le 19 juin.
- M Collard informe le conseil d'administration qu'une cérémonie protocolaire se tiendra au Palais Provincial de Liège le 24 juin à l'attention des clubs liégeois champions
- R Obsomer informe le conseil d'administration que la formation de niveau 1 2 et 3 à Jambes est en cours

Il invite les membres du Conseil d'administration à prendre connaissance du programme des sélections nationales de jeunes. Tous les programmes sont publiés sur le site de l'AWBB

12.2. Summer Tour Présence des administrateurs

- Le Président invite les membres du conseil d'administration qui souhaitent se rendre sur l'une ou l'autre des étapes du Summer tour à le communiquer à Aline Degueldre.

13. Divers

13.1. L Lopez : a été présent au colloque sur l'intégration des sports adaptés organisé par le COIB.

13.2. A Kaison : pose la question de savoir quelle sera la procédure disciplinaire applicable dans les compétitions FRBB. Le président répond qu'un projet est en cours de rédaction et qu'il n'est pas impossible qu'une assemblée extraordinaire appelée à statuer les modifications statutaires soit programmée avant le début de la compétition.

13.3. Le Secrétaire général informe le conseil d'administration de la démission de P Vacavant comme teammanager pour le BNT Dames.

Pour le Conseil d'administration

Yvan Slangen
Secrétaire général

Jean Pierre Delchef
Président